

Objet : Budget général - Emprunt de 700 000€

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NOVALAISE, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. MALLEIN. MANTEL. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. VEUILLET. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir F. DUPRAZ). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). WDOWIAK (Pouvoir C. TAVEL). WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Absents : MMES MM. COUTAZ. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement des investissements du budget Général notamment le projet de « construction d'une halle multisports et d'une nouvelle piste d'athlétisme », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 700 000,00 EUR ;

Explique que quatre organismes bancaires ont été sollicités à cet effet et ont fait une proposition pour un emprunt de 700 000€ remboursable sous 20 ou 25 ans à taux fixe ou variable, indexé sur le taux du livret A ;

Présente à l'assemblée les propositions reçues ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

Vu les offres présentées précédemment,

DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- **Taux** : Taux du Livret A + 0.60%,
- **Conditions de révisabilité** : double,
- **Durée d'amortissement** : 25 ans,
- **Périodicité des échéances** : trimestrielle,
- **Quotité de financement** : jusqu'à 100% du besoin hors subvention,
- **Commission d'intervention** : 0,06% du montant emprunté,
- **Pénalité de dédit** : 1% des sommes non versées.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Président de la CCLA, représentant légal de l'emprunteur, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque des territoires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

